

Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections se tiendront les 15 et 22 mars 2026. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 6 février 2026. Pour voter aux prochaines élections, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la mairie de votre domicile. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement militaire en mairie de Carrières-sur-Seine. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes reste une démarche volontaire.



Modalités d'inscription

Conditions :

- Être de nationalité française.
- Avoir 18 ans révolus, ou les avoir la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Ne pas être privé de ses droits civiques et politiques.

Qui est concerné ?

Les inscriptions sur les listes électorales concernent :

- Les personnes nouvellement arrivées à Carrières,
- Les nouveaux électeurs qui auront 18 ans avant la date des élections sauf dans le cas où ils ont été recensés militairement à Carrières-sur-Seine l'année de leurs 16 ans.

En cas de déménagement au sein de la commune en cours d'année, il convient de le signaler au service Élections, en lui adressant le Cerfa n°12669*02 dûment rempli ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois et la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Où s'inscrire ?

Les inscriptions s'effectuent en mairie auprès du service Élections.

Quels documents fournir ?

- Document CERFA n°12669*02 dûment rempli
- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile nominatif de moins de trois mois.

> Si vous êtes hébergé, en plus des documents mentionnés ci-dessus, vous devrez fournir :

- Copie recto/verso de la CNI ou du passeport de l'hébergeant.
- Attestation d'hébergement rédigée et signée par l'hébergeant.
- Justificatif de domicile nominatif de moins de trois mois de l'hébergeant et du demandeur.

Infos pratiques

À noter : Les Carrillons déjà inscrits sur les listes électorales n'ayant pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune n'ont aucune formalité à accomplir.

La commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 21 novembre 2025.

Documents

[CERFA à l'usage des citoyens non-français de l'Union Européenne \(Élections des représentants français\)](#)

[CERFA à l'usage des citoyens non-français de l'Union Européenne](#)

[CERFA à l'usage des citoyens français](#)

Liens utiles

[En savoir plus](#)

[S'inscrire en ligne sur les listes électorales](#)

Contact

Service Administration générale, État-civil et Élections

Tél. : 01 30 86 89 22 / 01 30 86 89 20

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h